

DE BOUCHE À OREILLE

Avril 2018 N°210



St Marcel

actus & informations municipales de Saint-Marcel ~ Eure
Ensemble, oeuvrons pour un monde de joie, de partage et de solidarité



BUDGET, PRIORITÉ AUX SERVICES ET À LA POPULATION

LES FINANCES DE LA VILLE
P.4 À 7

VIE COMMUNALE
P.8 & 9

AGENDA
P.10 À 16

BUDGET 2018

Trois grandes orientations



L'élaboration du budget est un moment fort de la vie municipale. Il est le reflet des ambitions portées par le conseil municipal. Adopté le 28 mars dernier, le budget 2018 est construit sans augmenter les taux des impôts locaux.

« Continuer à développer les projets tout en maîtrisant les dépenses »

Si, les collectivités locales bénéficient actuellement d'une « pause », l'État demande que les dépenses de fonctionnement des collectivités les plus importantes ne dépassent une hausse de 1,2 % (hors inflation), sous peine de voir leurs dotations s'amenuiser. Actuellement, les collectivités les plus importantes (environ 300 territoires) ont reçu des directives encadrées par l'État. Si la commune de Saint-Marcel n'en fait pas partie, elle doit s'attacher à maîtriser ses dépenses. Après avoir enregistré près de cinq années de baisse des dotations de l'État, les concours financiers de l'État devraient rester stables pour 2018.

Dans un contexte qui reste difficile pour les finances des collectivités locales, le budget 2018 s'articule autour de trois grandes lignes : la maîtrise des dépenses de fonctionnement et des charges de personnel, un programme d'investissement axé sur la réfection des voiries, sans augmentation de la fiscalité locale. Explications

MAÎTRISER LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La Municipalité poursuit sa gestion rigoureuse des finances publiques. Depuis plusieurs années, il est demandé aux services municipaux de limiter les charges liées à leur fonctionnement quotidien. Ces efforts portent leurs fruits.

Toutefois, compte tenu des transferts des compétences « sport » et « périscolaire » de Seine Normandie agglomération à la commune au cours de l'année 2017, les dépenses de fonctionnement sont mécaniquement en augmentation comparative aux années précédentes. Pour financer ces transferts, l'attribution de compensation versée par Seine Normandie Agglomération a été revalorisée afin de neutraliser les charges financières pesant sur la commune.

PAS D'AUGMENTATION D'IMPÔTS

Le conseil municipal a décidé de ne pas alourdir la pression fiscale pesant sur les marcellois, les taux d'imposition sont stables. Les impôts locaux représentent un peu moins de 2,2 millions d'euros de recettes pour la commune.

PRIORITÉ À LA RÉFECTION DES VOIRIES

2018 est l'année de la reprise des travaux de voirie, tant en fonctionnement (réparation, entretien) qu'en investissement (réhabilitation, renforcement...).

Le budget d'une ville, mode d'emploi

QU'EST-CE QUE LE BUDGET ?

Le budget est l'acte qui prévoit pour une année civile, l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune.

COMMENT EST-IL DÉFINI ?

Par le vote du « budget primitif », le Conseil municipal prévoit les moyens financiers nécessaires à la mise en application de la politique définie par la majorité municipale. Après ce vote, le budget peut être soumis en cours d'année à des ajustements pour faire face à des dépenses ou recettes qui n'avaient pu être anticipées.

DE QUOI EST-IL COMPOSÉ ?

Le budget comprend deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Chacune de ces deux

parties est composée elle-même de dépenses et de recettes.

Le budget communal doit obligatoirement être équilibré, ce qui signifie que les dépenses doivent être égales aux recettes, dans chaque section.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT comprennent les emprunts, les dotations et subventions. On y trouve aussi « l'autofinancement », qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT sont essentiellement composées du remboursement de la dette et de dépenses d'équipement : travaux d'aménagement, acquisitions foncières, achats de matériel...

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT correspondent essentiellement aux sommes perçues par la ville au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat et de la participation financière des habitants aux prestations municipales (accueils de loisirs, activités seniors, sorties...).

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT regroupent quant à elles toutes les dépenses nécessaires à la gestion courante de la ville, celles qui reviennent chaque année : entretien des bâtiments et de la voirie, frais de personnel, achats de denrées pour la restauration scolaire, subventions aux associations, remboursement des intérêts des emprunts...

Un budget total de

9 652 503 €

soit **6 644 993 €** pour les dépenses/recettes de fonctionnement
et **3 007 510 €** pour les dépenses/recettes d'investissement.

Investissement : les grands projets pour 2018

Cette année, plus de 3 000 000 d'euros sont consacrés à l'amélioration de nos services publics, à l'entretien du patrimoine et aux projets urbains. Malgré un contexte difficile, la priorité est de répondre aux exigences quotidiennes des habitants et de préparer l'avenir. Zoom sur quelques projets 2018.

1) Réalisation du dernier tronçon des travaux d'aménagement de la route de Chambray.

318 000 €

Les travaux de la dernière tranche du réaménagement de la route de Chambray ont débuté le 21 mars dernier. Le dernier tronçon va de la rue des Moulins à la rue du Virolet pour un montant de 318 000 € T.T.C. Cette opération qui avait été engagée en collaboration avec la ville de Vernon a été échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires. D'un montant global de 556 000 € T.T.C. le financement de ces travaux a bénéficié du soutien du Département pour la réalisation d'aménagement de sécurité.



2) Un programme renforcé de travaux de voirie.

328 000 €

La remise en état des voiries communales est une priorité du conseil municipal pour 2018 et les années futures. Une programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sera arrêtée en cours d'année et donnera les priorités d'intervention. Dès à présent, plusieurs secteurs sont identifiés et les travaux devraient démarrer au cours du second semestre : agrandisse-

ment du parking rue Grégoire (ci-dessous), réalisation d'aménagement de sécurité rue Georges Hermand, réfection de voirie rue des Prés. Plus d'informations dans un prochain numéro.

Des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication seront réalisés rue des Préaux et rue Pasteur en partenariat avec le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE).



3) La modernisation des équipements des services municipaux.

110 000 €

Afin de moderniser les équipements des agents du service technique, le budget 2018 prévoit l'acquisition d'un nouvel outil de travail polyvalent pour des travaux divers, que ce soit aux espaces verts, à l'entretien ou à la voirie : acquisition d'un tracteur compact équipé de différents outils : épareuse, broyeur...

La cuisine centrale, qui fabrique les repas pour la cantine scolaire des écoles et pour le restaurant du Foyer résidence pour Personnes Agées de la Pomme-raie, sera dotée de 2 nouveaux fours.

4) L'aménagement urbain.

228 000 €

Suite à la fin du portage de l'Etablissement Public Foncier de Normandie initié en 2012, la maison située au 15, rue de la Plaine (ci-contre) va être rachetée par la commune (164 000 €) pour être démolie (26 000 €). Cette opération permettra de réaliser un nouvel aménagement aux abords du collège.



Parallèlement, un schéma directeur des mobilités est en cours d'élaboration. Ce document a pour objectif de mettre en place une stratégie de mobilité urbaine permettant d'identifier et de répondre aux problèmes sécuritaires et d'engorgement ponctuel du réseau. Plusieurs pistes de réflexion sur les futurs aménagements à réaliser sont à l'étude notamment autour de la zone commerciale, de l'ensemble scolaire Jules Ferry, des entrées de ville via la rue Georges Hermand et la rue des Prés (18 000 €).

Le déploiement de la signalétique commerciale sera poursuivi (20 000 €).

5) Le déploiement d'un réseau de vidéoprotection urbaine.

180 000 €

Suite à une étude réalisée en partenariat avec les forces de la police nationale, le conseil municipal envisage de doter le territoire de la commune d'un réseau de 18 caméras qui filmeront différents endroits 24 h/24.

Ce système de prévention situationnelle permet de prévenir les délits, petits ou grands, les incivilités et les dégradations de bien publics comme par exemple le vol de grilles d'évacuation des eaux pluviales constaté récemment. Ce projet devrait obtenir le soutien financier de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et du Département.

Les principales dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèveront en 2018 à plus de 6,5 millions d'euros. Elles couvriront tous les domaines d'intervention de la commune, en privilégiant la jeunesse, l'entretien du patrimoine et de la voirie ainsi que le cadre de vie.

Action sociale : subvention versée au CCAS :
210 000 € (43,85 €/hab)

Scolaire et périscolaire : 578 329 € (120,76 €/hab)

**Cadre de vie, espaces verts
et propreté** : 767 035 € (160,17 €/hab)

Jeunesse, sport et associations :
436 445 € (91,13 €/hab)

**Entretien du patrimoine et de
la voirie** :
1 221 907 € (255,15 €/hab)

**Communication et manifes-
tations** :
138 830 € (28,99 €/hab)

Administration générale : 1 023 861 €
(213,79 €/hab)

**Développement et aménagement
urbain** : 145 449 € (30,37 €/hab)

Cuisine centrale : 475 532 € (99,30 €/hab)

Prévention sécurité (participation au
SDIS et police municipale) : 237 914 €
(49,68 €/hab)

Charges non ventilables (vire-
ment à la section d'investis-
sissement, dotations aux
amortissements, charges
financières) :
1 409 691 € (294,36 €/hab)

